

Montréal, le 31 octobre 2016

**Par dépôt électronique (SDE)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A2

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017**  
**Dossier de la Régie : R-3981-2016**

---

Maître Fréchette,

Tel que prévu à la décision D-2016-123 et confirmé à la décision D-2016-137, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **de 9 h à 15 h du 17 au 25 novembre 2016, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie de l'énergie (la Régie) précise qu'elle ne tiendra pas d'audience le **24 novembre 2016**.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie demande au Transporteur de lui transmettre les informations suivantes :

- les différents *panels* qu'il entend présenter;
- les sujets couverts par chacun (avec références à la preuve);
- leurs témoins et leurs qualifications;
- le temps prévu pour leur présentation;
- le temps prévu pour interroger chacun des autres participants, le cas échéant;
- le temps prévu pour son argumentation; et
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie aimerait également savoir si le Transporteur entend soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 3 novembre 2016**.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml